

ALMACAP
SARL au capital de 14 001 000 euros
Siège social : 7 cours Marc Nouaux, 33000 BORDEAUX
921.181.285 RCS BORDEAUX

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 11 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai, à 9 heures,

Monsieur Raphaël LUCAS de BAR,

Propriétaire de la totalité des 14 001 000 parts sociales d'un euro composant le capital social de la Société ALMACAP,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris la décision suivante relative à la nomination d'un commissaire aux comptes.

UNIQUE DÉCISION

L'associé unique, décide, en application des dispositions de l'alinéa 1 de l'article L.821-43 du code de commerce, de nommer la société BSF AUDIT, domiciliée 19-23 immeuble Manager Saint Jean, 19 quai de Paludate, 33800 BORDEAUX, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

Les seuils entraînant la nomination d'un commissaire aux comptes étaient dépassés au 31 décembre 2024. Cette nomination aurait donc dû intervenir au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

En conséquence l'associé unique décide de confier au commissaire aux comptes titulaire nommé une mission complémentaire portant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Raphaël LUCAS de BAR

